



## Congé **Maladie Ordinaire** Une nouvelle attaque contre les fonctionnaires !

Le gouvernement vient une fois de plus frapper les agents publics en s'attaquant à **leurs droits en cas de maladie.**

L'article 189 de la loi de finances pour 2025 modifie l'article L.822-3 du Code général de la fonction publique (CGFP) et instaure **une diminution** de la rémunération en congé de maladie ordinaire.

### Ce qui change à compter du 1 Mars 2025

Durant les trois premiers mois de congé maladie ordinaire, le traitement passe de 100% à 90% (les CMO accordés avant le 1<sup>er</sup> mars 2025 ne sont pas concernés)

#### Ce que je vais perdre en cas de maladie

**Catégorie C** (Adjoint administratif, technique, animation...)- échelon 6, indice majoré 371

- 1 jour de carence : -60,87€
- 7 jours d'arrêt : -97,41€
- 1 mois d'arrêt : -237,43€

**Catégorie B** (Rédacteur, animateur, technicien...)- échelon 6, indice majoré 386

- 1 jour de carence : -63,33€
- 7 jours d'arrêt : -101,34€
- 1 mois d'arrêt : -247,02€

**Catégorie A** (Attaché, Ingénieur territorial)- échelon 6, indice majoré 545

- 1 jour de carence : -89,43€
- 7 jours d'arrêt : -143,09€
- 1 mois d'arrêt : -348,78€

Cette mesure concerne également les contractuel.les.

## DES CONSEQUENCES INACCEPTABLES !

- Baisse des revenus des agents malades : Double peine pour ceux qui subissent déjà la maladie
- Complexification du travail des services RH : gestion des rappels de traitement en cas de requalification en Congé Longue Maladie/Congé Longue Durée/ (congé pour invalidité temporaire imputable au service, réédition des arrêtés...

## ET DEMAIN JUSQU'OUÛ IRA-T-ON ?

- ▶ Un dos bloqué ? Un corset et au boulot !
- ▶ Une jambe dans le plâtre ? Une trottinette et au boulot !
- ▶ Une grippe ? Un doliprane et au boulot !

Tant pis si on aggrave notre état de santé, si on développe de nouvelles pathologies, si on termine complètement usés, brisés, incapable de tenir jusqu'à la retraite déjà reportée à 64 ans !

Jusqu'ouù nous feront-ils aller ?  
Jusqu'à l'épuisement total ?  
Jusqu'à la casse définitive des travailleurs ?

## La CGT des territoriaux de Noisy-le-Grand, dit NON !

**Nous demandons à Madame le Maire de ne pas contribuer à cette casse et à maintenir une rémunération à 100%.**

